

GUIDE D'INSCRIPTION et DE REINSCRIPTION DOCTORAT

ATTENTION :

Votre inscription à l'UTBM ne sera effective qu'à la rentrée après :

- contrôle de la fiche,
- contrôle des pièces à fournir,
- paiement des droits universitaires et de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Identité

N° National Étudiant (11 caractères)

Pour les étudiants déjà inscrits dans l'Enseignement supérieur français, reporter votre N° national Étudiant (NNE ou INE) indiqué sur votre certificat de scolarité 2018/2019.

Etudiants étrangers et situations particulières : vous serez immatriculé par l'UTBM.

NOM Prénom

Obligatoirement conforme avec les renseignements figurant sur votre carte d'identité ou passeport

Prénoms doubles : écrire les deux en entier liés par un trait d'union

exemple : Jean-Luc

Lieu de naissance

Le nom de la commune de naissance doit être celui en vigueur à la date de naissance.

Il doit être inscrit sans abréviation exemple : BORDEAUX (BX)

Paris, Lyon, Marseille : préciser l'arrondissement exemple : PARIS 14

Pays de naissance / Nationalité

code 100 pour la France. Pour les Pays Etrangers, utiliser l'**Annexe n° 1**.

Département de naissance (France)

Pour la France métropolitaine, le n° de département précédé d'un zéro. *Exemple : Doubs 025.*

Département d'Outre-		Territoire d'Outre-Mer			
Guadeloupe	971	Réunion	974	Nouvelle-Calédonie	983
Martinique	972	St-Pierre et Miquelon	975	Polynésie Française	984
Guyane	973	Mavotte	981	Wallis et Futuna	987

Adresses

Adresse stable

Il s'agit du domicile des parents ou du domicile permanent de l'étudiant.

Tous les courriers administratifs seront envoyés à cette adresse. Merci de communiquer tout changement d'adresse en cours de l'année au service des études.

Courrier électronique

Indiquer votre messagerie personnelle.

Attention : une adresse électronique étudiante est générée automatiquement lors de l'inscription à la rentrée et utilisée exclusivement par les personnels de l'UTBM (enseignants, services administratifs)

Titre d'accès à l'Université

Année d'obtention du Baccalauréat ou équivalent : préciser l'année (exemple 2016 pour un bachelier de 2015-2016).

Titre

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence que vous avez obtenue. (Voir **Annexe n° 2**).
exemple : « 0031 » pour Titre étranger équivalent

Etablissement

Le **code UAI (ou RNE)** doit figurer sur votre certificat de scolarité. Le code (8 caractères) commence par 0 puis suit le département. Ex : un lycée qui se situe dans le Rhône a un code UAI qui commence par « 069 ».

Grâce au moteur de recherche du site <http://www.onisep.fr> vous pourrez consulter la fiche de votre précédent établissement et ainsi trouver le code (voir **Annexe n°4**).

Les codes UAI ne concernent pas les établissements étrangers.

Premières inscriptions

Dans l'enseignement supérieur : Il s'agit de l'année de votre première inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur **en France** (université, institut catholique, facultés privées, IUFM, écoles d'ingénieur, de commerce, CPGE et BTS).

Dans une université française : Il s'agit de l'université publique française où vous avez pris votre première inscription pour une formation diplômante ou équivalente.

Année de première inscription dans ... : préciser l'année (exemple : 2010 pour l'année 2010-2011).

Dernier diplôme obtenu

Année d'obtention : préciser l'année (exemple 2002 pour un bachelier de 2001-2002).

Dernier établissement d'enseignement fréquenté

Il s'agit de la dernière inscription réalisée qu'elle se soit terminée ou non par l'obtention d'un diplôme.

Année d'inscription du dernier établissement fréquenté : préciser l'année (ex : 2010 pour l'année 2010/2011).

Situation scolaire : pour 2019/2020 (enseignement secondaire, IUT, non scolarisé ...)

Situation sociale

A la rentrée, vous ne changez **pas de régime obligatoire** d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

Pour cela, veuillez consulter **la notice Sécurité Sociale disponible à la page :**

<https://www.utbm.fr/espace-etudiants/securite-sociale-et-mutuelles-etudiantes/>

Les étudiants étrangers inscrits pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur en 2020/2021, doivent s'inscrire à l'Assurance Maladie à travers un site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr

Contribution Vie Etudiante et de Campus

A la rentrée, tous les **étudiants français et étrangers en formation initiale (classique ou apprentissage)** ainsi que **les doctorants** doivent s'acquitter de cette taxe auprès du CROUS avant de s'inscrire ou de se réinscrire.

Toutes les informations utiles pour régler la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** sont disponibles à la page :

<https://www.utbm.fr/espace-etudiants/contribution-vie-etudiante/>

Une fois la CVEC acquittée, vous recevrez une attestation avec un numéro unique qui devra être reporté sur votre dossier de réinscription en ligne.

Renseignements divers

Handicap

Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des examens (tiers temps), il est indispensable que cette rubrique soit renseignée.

Responsabilité civile

Il vous est rappelé que L'ASSURANCE " RESPONSABILITÉ CIVILE " (qui couvre les dommages que vous pourrez causer) est OBLIGATOIRE. Elle n'est pas couverte par l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante et seule l'adhésion à une Mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque - en cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2020/2021 (valable de la date d'inscription au 30/09/20).

Réforme du service national : Les étudiants étrangers ne sont pas concernés.

Professions des parents : tableau et exemples types, voir **Annexe n°3**.

Annexe n°1 – Code des pays et nationalités

Pays	code	Pays	code	Pays	code
France	100	Grande Bretagne (Royaume- Uni)	132	Pays-Bas	135
Afghanistan	212	Grèce	126	Pérou	422
Afrique du Sud	303	Grenade et Grenadines Sud	435	Philippines	220
Albanie	125	Guatemala	409	Pologne	122
Algérie	352	Guinée	330	Portugal	139
Allemagne	109	Guinée Bissau	392	Prov.espagnoles d'Afrique	313
Andorre	130	Guinée Equatoriale	314	Prov.portugaises : Açores, Madères	319
Angola (y compris Cabinda)	395	Guyane	428	Qatar	248
Antigua et Barduda	441	Haïti	410	République Dominicaine	408
Arabie saoudite ou saoudienne	201	Honduras	411	République tchèque	116
Argentine	415	Hongrie	112	Roumanie	114
Arménie	252	Ile Maurice	390	Russie (ou Fédération de Russie)	123
Australie	501	Ile St Vincent et Grenadines Nord	440	Rwanda	340
Autriche	110	Inde	223	Sahara occidental	389
Azerbaïdjan	253	Indonésie	231	Saint Marin	128
Bahamas	436	Irak	203	Sainte Lucie (Ile)	439
Bahrein (Iles)	249	Iran	204	Salomon	512
Bangladesh	246	Irlande	136	Samoa occidentales	506
Barbade	434	Islande	102	Sao-Tomé et Principe	394
Belgique	131	Israël	207	Sénégal	341
Bélize	429	Italie	127	Seychelles (Iles)	398
Bénin (Dahomey)	327	Jamaïque	426	Sierra Léone	342
Bhoutan	214	Japon	217	Singapour	226
Bielorussie	148	Jordanie	222	Slovaquie	117
Birmanie	224	Kazakhstan	256	Slovénie	145
Bolivie	418	Kenya	332	Somalie	318
Bosnie-Herzégovine	118	Kirghizistan	257	Soudan	343
Botswana	347	Kiribati	513	Sri Lanka (Ceylan)	235
Brésil	416	Koweït	240	St Christophe et Nievès	442
Brunei	225	Laos	241	Suède	104
Bulgarie	111	Lesotho	348	Suisse	140
Burkina Faso	331	Lettonie	107	Surinam	437
Burundi	321	Liban	205	Swaziland (Ngwane)	391
Cambodge	234	Libéria	302	Syrie	206
Cameroun	322	Libye	316	Tadjikistan	259
Canada	401	Liechtenstein	113	Thaïlande	219
Cap vert (Iles du)	396	Lituanie	108	Taiwan	236
Centrafricaine (République)	323	Luxembourg	137	Tanzanie	309
Chili	417	Madagascar	333	Tchad	344
Chine populaire	216	Malaisie	227	Terr. du Danemark : Groënland	430
Chypre	254	Malawi	334	Terr. du Roy.Uni : i.Pitcairn	503
Colombie	419	Maldives	229	Terr.des Pays-bas:Antilles Néerland.	431
Comores	397	Mali	335	Terr.des USA:Porto Rico...	432
Congo (Brazzaville)	324	Malte	144	Terr.du Roy.Uni aux Antilles	425
Corée du Nord	238	Maroc	350	Terr.du Roy.Uni : Malouines	427
Corée du Sud	239	Marshall (Iles)	515	Territ.Roy.Uni océan Atl.: Ste Hélène	306
Costa Rica	406	Mauritanie	336	Territ.Roy.Uni. océan Indien	308
Côte d'Ivoire	326	Mexique	405	Territoire du Royaume Uni : Gibraltar	133
Croatie	119	Micronésie (états fédérés de)	516	Territoires des USA (Océanie)	505
Cuba	407	Moldavie	151	Timor oriental	262
Danemark	101	Monaco	138	Togo	345
Djibouti	399	Mongolie (extérieure)	242	Tonga ou Friendly	509
Dominique (Iles de la)	438	Mozambique	393	Trinité et Tobago	433
Egypte (République Arabe d')	301	Namibie	311	Tunisie	351
El Salvador	414	Nauru	507	Turkménistan	260
Emirats arabes unis	247	Népal	215	Turquie	208
Equateur	420	Nicaragua	412	Tuvalu	511
Erythrée	317	Niger	337	Ukraine	155
Espagne	134	Nigéria	338	Uruguay	423
Estonie	106	Norvège	103	Vanuatu	514
Etats-Unis d'Amérique (USA)	404	Nouvelle Zélande	502	Vatican (cité du)	129
Ethiopie (Abyssinie)	315	Oman	250	Vénézuela	424
Ex-répub.yougoslave Macédoine	156	Ouganda	339	Vietnam	243
Fidji	508	Ouzbékistan	258	Yémen	251
Finlande	105	Pakistan	213	Yougoslavie (Serbie et Monténégro)	121
Gabon	328	Palestine (terr.Gaza et Jéricho)	261	Zaïre	312
Gambie	304	Panama	413	Zambie	346
Géorgie	255	Papouasie – Nouvelle Guinée	510	Zimbabwe	310
Ghana	329	Paraguay	421		

Annexe n°2 – Baccalauréats et équivalences

Baccalauréats antérieurs à 1995

BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT GENERAL

A	Philosophie-Lettre
A1	Lettres-Sciences
A2	Lettres-Langues
A3	Lettres-Arts plastiques
A4	Langues-Mathématiques
A5	Langues
A6	Education musicale
A7	Arts plastiques
B	Economique et social
C	Mathématiques et Sciences Physiques
D	Mathématiques et Sciences de la Nature
E	Mathématiques et techniques
DP	Sciences agronomiques et techniques
0001	Bac international

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

F1	Construction mécanique
F2	Electronique
F3	Electrotechnique
F4	Génie Civil
F5	Physique
F6	Chimie
F7	Biologie-option biochimie
F7P	Biologie-option biologie
F8	Sciences médico-sociales
F9	Equipement technique du bâtiment
F10	Microtechnique
F10A	Microtechnique option appareillage
F10B	Microtechnique option optique
F11	Musique
F11P	Danse
F12	Arts appliqués
F	BAC F – spécialité non précisée

G1	Techniques administratives
G2	Techniques quantitatives de gestion
G3	Techniques commerciales
G	BAC G – spécialité non précisée
H	Techniques informatiques

HOT Bac hôtellerie

Baccalauréats 1995 ou postérieurs

BACCALAUREAT D'ENSEIGNEMENT GENERAL

ES	Economie et social
L	Littéraire
S	Scientifique
001	Bac international
002	Bac européen

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

STG	Sciences et techniques de gestion
STI	Sciences et technologies industrielles
STT	Sciences et technologies tertiaires
STL	Sciences et technologies de laboratoire
STPA	Sciences et technologies du produit agro-alimentaire
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social
F11	Musique
F11P	Danse
F12	Arts appliqués
HOT	Bac hôtellerie

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

0021	Bac professionnel industriel
0022	Bac professionnel tertiaire
0023	Bac professionnel agricole

EQUIVALENCES

0030	Capacité de droit
0031	Titre étranger admis en équivalence du bac
0032	Titre français admis en dispense du bac
0033	ESEUA Examen spécial d'entrée à l'université
0034	ESEUB Examen spécial d'entrée à l'université
DAEA	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, option A
DAEB	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, option B
0035	Promotion sociale ou formation permanente
0036	Validation des acquis (études, expérience professionnelle, acquis personnel)
0037	Autres cas de non bachelier

Annexe n°3 -- Professions

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et spectacles	69	Ouvriers agricoles et assimilés
37	Cadres administratifs et commerciaux	71	Retraités Agriculteurs exploitants
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	72	Retraités Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
42	Instituteurs et assimilés	73	Retraités Cadres et professions intermédiaires
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	76	Retraités Employés et ouvriers
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	82	Personnes sans activité professionnelle
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)
47	Techniciens (sauf tertiaires)		

Exemples types

10 : Cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, patrons pêcheurs
 21 : Petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers...
 22 : Commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers, agents d'assurance...
 23 : PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes
 31 : Médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes
 33 : Catégorie A de la Fonction publique et assimilé : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers et élèves officiers des armées et de la gendarmerie
 34 : Personnel de direction des établissements scolaires, professeurs agrégés et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers, internes des hôpitaux
 35 : Journalistes, écrivains, artistes (plastiques, dramatiques...), bibliothécaires, conservateurs de musée
 37 : Directeurs commerciaux, directeurs des personnels, fondés de pouvoir
 38 : Ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnels navigant (aviation civile), officiers de marine marchande
 42 : Instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires, conseillers d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat
 43 : Infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, assistances sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socio-culturels, préparateurs en pharmacie

45 : Catégorie B de la Fonction publique, contrôleurs PTT, impôts..., inspecteurs et officiers de police, adjudants, secrétaires d'administration
 46 : Secrétaires de direction, représentants, rédacteurs d'assurance, comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, photographes
 47 : Techniciens, dessinateurs industriels, projeteurs, géomètres, pupitreurs, programmeurs
 48 : Contremaîtres, agents de maîtrise, maîtres d'équipages (pêche, marine-marchande), chefs de chantier
 52 : Préposés des PTT, employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, huissiers de la Fonction publique, aides-éducateurs
 53 : Gardiens de la paix, gendarmes
 54 : Employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'accueil d'une entreprise privée
 55 : Vendeurs, caissiers, pompistes
 56 : Serveurs (café, restaurant), manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), gardiennes d'enfants, concierges
 61 : Mécaniciens, soudeurs, tourneurs, ajusteurs, mineurs, jardiniers, conducteurs routiers, dockers
 66 : Ouvriers spécialisés (OS), manœuvres
 69 : Ouvriers de l'élevage, maraîchers, horticulteurs et viticulteurs, marins-pêcheurs
 81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé
 82 : Personnes diverses sans activité professionnelle, « femmes au foyer », ménagères
 99 : Sans réponse, élèves sous tutelle de la DASS

Annexe n°4 – Recherche du code UAI de votre précédent établissement sur le site web de l'ONISEP

The screenshot shows the ONISEP website interface. At the top, the logo 'onisep.fr' is visible. A search bar is present with the text 'RECHERCHE LIBRE' and a search button. Below the search bar, there are navigation options: 'JE RECHERCHE' with sub-options 'Un métier', 'Une formation', and 'Un établissement'. The 'Un établissement' option is highlighted with a red arrow pointing to the search results.

The search results show the 'Fiche établissement' for 'Université de technologie de Belfort et de Montbéliard'. Below the name, the 'Code UAI' is listed as '0900424X', which is circled in red. A red box with an arrow points to this code with the text: 'Le code UAI est indiqué en-dessous du nom de l'établissement.'

Other elements on the page include 'Adresse(s)' for Belfort, 'Statut de l'université : public', and a sidebar with 'LES SERVICES EN LIGNE' such as 'MON ORIENTATION EN LIGNE' and 'MON STAGE EN LIGNE'.